

EXTRAIT
du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Séance du 27 juin à 20 heures 30

Date de convocation :
21 juin 2011

Nombre de
délégués en
exercice : 170

Objet Budget
Principal
Budget Annexe
"Zone
communautaire de
Moulin Vieux"
Affectation du
résultat 2010

Présents : 108
Pouvoirs : 17
Votants : 125
Vote pour : 125
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Allevard au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BENONE (jusqu'à la délibération n° 70 inclus), S. BEOLET, C. BERSCIANI, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, P. BOISSELIER, G. BONNEFON, D. BOSA, JM. BOUCLANS (jusqu'à la délibération n° 71 inclus), C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, G. BRICALLI, F. BROTTES, M. BRUNELLO, JP. BUART, J. CARASSIO, V. CARTIER, ML. CHRISTOPHEL, D. CHARBONNEL, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, I. CURT (jusqu'à la délibération n° 109 inclus), P. DAUPHIN, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, JM. DOLLE, J. DUBUS, C. DURET, C. ENGRAND, H. FANET, G. FASTIER (jusqu'à la délibération n° 80 inclus), L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n° 73 inclus puis pouvoir à C. BICH), G. GIRAUD, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT (jusqu'à la délibération n° 71 inclus puis pouvoir à F. PILLOT), C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMET, P. JANOLIN (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD (jusqu'à la délibération n° 82 inclus), P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, MJ. MASSUCCO, B. MICHON, F. MIDALI, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, B. MURIENNE, JC. NINET (jusqu'à la délibération n° 81 inclus), MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT (jusqu'à la délibération n° 73 inclus), T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, A. ROLIN, L. ROUSSET, JL. ROUX (jusqu'à la délibération n° 109 inclus), A. RUCHE, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, B. SORREL, A. M. SPALANZANI, P. TERNAUX (jusqu'à la délibération n° 95 inclus), M. TERUEL (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), L. THERY, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI (jusqu'à la délibération n° 86 inclus), C. ZAS.

Excusés : G. AMBLARD, A. ANDREYON, P. BAUDAIN, JC. BECQUAERT, V. BERLANDIS, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à F. BROTTES), A. BONMIER (pouvoir à Y. TOSOLINI), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, B. CARAGUEL, D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), JF. CLAPPAZ, B. COLLIGNON, M. COUVERT (pouvoir à S. BEOLET), G. DIDOT, B. DRECQ, A. DUHAMEL, JP. DURAND (pouvoir à T. PLACETTE), MT. FRABONI, P. GAILLARD, J. GAMELIN (pouvoir à P. BEGUERY), R. GAUTHERON, M. GLATIGNY (pouvoir à J. DUBUS), M. GRAMBIN, A. GUILLUY, L. JANET, B. JAY (pouvoir à L. FERRADOU), JC. JOLLY, G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI), H. LECUYER, O. LEROUX, C. LETOUBLON, C. MALIA, JM. MICHEL (pouvoir à E. FORTIER), R. MILLET (pouvoir à B. CARAGUEL), P. MORAND (pouvoir à C. GLOECKLE), M. MORINI, J. MOUSIN, F. PAGES, C. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX (pouvoir à A. RUCHE), S. PLAWESKI, E. PORTSCH, J. REBUFFET, M. SAVIGNY, F. SERRANO, P. SILVENTE, S. SPOHR, F. STEFANI (pouvoir à J. MARSEILLE), S. THILLY, P. THUET, Y. TROCMET, P. WEILL, G. ZANCHIN, J. ZAPPIA (pouvoir à D. JACQUEMET).

Transmis le : 22/07/11

N° accusé réception Préfecture : 038-20001816-2010627-76m-DE

Madame J. DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'application de l'instruction M14, il convient d'affecter, par une délibération spécifique, les résultats de l'exercice en cours approuvés sur le Compte Administratif.

Il expose que, le Compte administratif étant équilibré, il n'y a pas d'affectation de résultat à prévoir pour le Budget Annexe "Zone communautaire de Moulin Vieux".

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'absence d'affectation de résultats 2010 pour le budget Annexe « Zone communautaire de Moulin Vieux ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

